

**TRI ET CONSERVATION DES ARCHIVES CONCERNANT L'ÉDUCATION NATIONALE**  
 Synthèse élaborée à partir des textes publiés au BO n°24 du 16 juin 2005

<b>Pilotage pédagogique</b>	
Projets d'école, projets pédagogiques divers...	Durée de validité du projet
Définition des objectifs pédagogiques (conseils de maîtres, conseils de cycle)	Durée du programme
<b>Élections des représentants de parents d'élèves</b>	
Listes électorales	Durant 2 mandats
Circulaires d'organisation des élections	Durant 2 mandats
Professions de foi	1 an
Bulletins de vote	3 mois
Résultats des élections au conseil d'école	Durant 2 mandats
<b>Communication avec les partenaires</b>	
Procès verbaux de conseil d'école	5 ans
Coupures et dossiers de presse sur l'école	3 ans
Sites internet de l'école	Durée de validité
Publications périodiques (journaux ou lettres d'information à destination des parents ou des élèves, journaux scolaires, ...etc.)	3 ans
Manifestations et cérémonies (documents, discours, dossiers de presse, etc.)	5 ans
<b>Informations concernant les élèves</b>	
Registres matricules	50 ans
Livrets d'évaluation des élèves (évaluations académiques ou nationales)	2 ans
Livrets scolaires	Remis à la famille en fin de CM2
Photographies de classes (datées)	Sans obligation (intérêt d'un fonds iconographique dans l'école)
<b>Fréquentation scolaire</b>	
Registres d'appel journaliers	10 ans (justifié par d'éventuelles enquêtes de justice)
Bulletins d'absences, mots d'excuses des parents, certificats médicaux	1 an
Rappels aux familles concernant la fréquentation scolaire	1 an
Statistiques des absences	1 an
Signalements divers (absentéisme ou situation préoccupante)	1 an (minimum)
<b>Outils pédagogiques</b>	
Emplois du temps des classes et des enseignants	1 an
Cahiers de texte du maître et de la classe (cahier-journal)	2 ans
Fiches de progression et de programmation	2 ans
Dossiers d'organisation d'activités périscolaires (action culturelle, sorties scolaires)	2 ans
<b>Santé scolaire</b>	
Fiches individuelles d'infirmerie	2 ans
Registres d'infirmerie	30 ans
<b>Sécurité</b>	
Visites périodiques de sécurité (rapports des commissions de sécurité)	5 ans
Registres de sécurité des bâtiments et installations techniques	10 ans
Diagnostics et rapports d'experts	50 ans
Élimination de matériaux et de produits sensibles (bordereaux)	50 ans
Travaux d'entretien (remplacement de menuiserie, ... etc.)	10 ans
Travaux exécutés en application d'une réglementation sur les constructions publiques (sécurité incendie, désamiantage, etc.)	10 ans
Gros équipements (chaufferie, circuit électrique, aménagement informatique, etc.)	10 ans
Utilisation exceptionnelle de locaux (conventions)	5 ans